Politique d'inscription et de remboursement

1. CATEGORIES DE JOUEURS

Aux fins de cette politique, un ordre de priorité se divisant en sept groupes est établi afin de sélectionner les candidatures qui seront retenues.

À la conclusion du processus d'inscription confirmant les 96 inscriptions retenues, les noms de tous les autres candidats seront conservés sur une liste d'attente. Aucun joueur ne pourra faire partie d'une équipe ni être conservé sur la liste d'attente s'il n'a pas été préalablement évalué par l'équipe des administrateurs et des capitaines. Chaque année, en avril, une journée d'évaluation est organisée à cette fin avant que ne débute la saison. La date est toujours affichée sur le site web de notre ligue avant que ne débute la période d'inscriptions.

Groupe A1	Les 96 premiers joueurs retenus à la conclusion de la période d'inscriptions de la saison précédente.
Groupe A2	Les joueurs administrateurs et les joueurs commanditaires qui pour des raisons de santé ou d'invalidité (reconnue par les administrateurs) n'ont pas pu former le groupe des 96 joueurs retenus à la conclusion de la période des inscriptions de l'année précédente, mais qui étaient déjà membre de cette ligue de manière continue antérieurement.
Groupe A3	Tous les autres joueurs qui ont joué l'année précédente parce qu'ils ont intégré la ligue pendant la saison en remplaçant des joueurs blessés ou affectés par une invalidité reconnue par les administrateurs. L'ordre de priorité d'inscription sera accordé à ceux-ci selon la date d'entrée de chacun lors de la saison précédente.
Groupe B1	Les anciens joueurs de la ligue résidents de Saint-Bruno qui ont minimalement joué une saison complète dans le passé. L'ordre d'inscription de ces derniers servira de critère d'admission.
Groupe B2	Les anciens joueurs de la ligue non-résidents de Saint-Bruno qui ont minimalement joué une saison complète dans le passé. L'ordre d'inscription de ces derniers servira de critère d'admission.
Groupe C1	Les nouveaux joueurs résidents de Saint-Bruno en respect de leur ordre d'inscription.
Groupe C2	Toute autre personne en respect de leur ordre d'inscription.

2. LANCEMENT DES INSCRIPTIONS

Au moment de lancer les inscriptions, une annonce sera envoyée aux joueurs actifs pour les informer du lancement des inscriptions. De plus, le lancement des inscriptions sera également affiché sur le site web sb35 avec les dates d'échéance.

3. PERIODE D'INSCRIPTION

La date de début d'inscription sera la même pour tous les joueurs. La date de fin d'inscription des joueurs sera comme suit :

Groupe A	28 février de chaque année
Groupe B	15 mars de chaque année
Groupe C	31 mars de chaque année ou jusqu'à ce que le nombre de joueurs nécessaire à la formation des équipes ait été atteint

4. CONDITIONS NECESSAIRES POUR CONFIRMER L'INSCRIPTION

Les conditions suivantes doivent être réunies pour confirmer l'inscription d'un joueur :

1. Le joueur doit avoir confirmé son inscription sur le portail SB35, en ayant cliqué sur le bouton « M'inscrire à la saison xxx ».
2. Le paiement doit avoir été reçu par le trésorier.
3. La période d'inscription des joueurs du groupe A doit être terminée avant que l'inscription d'un joueur du groupe B ne puisse être confirmée.
4. La période d'inscription des joueurs du groupe B doit être terminée avant que l'inscription d'un joueur du groupe C ne puisse être confirmée.

Les inscriptions sont ensuite acceptées par ordre chronologique reçu.

Les joueurs qui quittent après que les équipes sont formées seront remplacés par des joueurs ayant une cote équivalente sur la liste d'attente.

5. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les joueurs qui ont payés mais dont l'inscription n'a pu être confirmée par manque de place seront remboursés intégralement.

Les joueurs désirant annuler leur inscription et qui ont été confirmés seront remboursés :

- À raison de 100% jusqu'au 15 avril
- À raison de 50% avant le premier match
- Aucun remboursement après le début de la saison, sauf en cas de maladie (point suivant)

6. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES JOUEURS BLESSES OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE GRAVE

Les joueurs blessés ou souffrant d'une maladie grave qui ne peuvent pas terminer la saison seront remboursés pour la quote-part des journées restantes jusqu'à la fin de la saison, sur présentation d'un billet du médecin.

7. REFUS DE L'INSCRIPTION D'UN JOUEUR

En dépit des règles stipulées aux paragraphes précédents, un joueur pourrait se voir refuser son inscription pour des motifs raisonnables par résolution de la majorité des membres du conseil d'administration. Voici des exemples de motifs considérés raisonnables :

- Joueur qui démontre par ses propos ou ses gestes un comportement incompatible avec les valeurs ou les objectifs de la ligue ;
- Joueur qui est accusé ou condamné au criminel pour des motifs qui pourraient mettre en danger l'intégrité physique des autres membres de la ligue et de leurs proches, par exemple pour une agression sexuelle ou une agression armée ;
- Joueur qui a eu un taux d'absentéisme très élevé à la dernière saison.

Dans le cas où un joueur serait refusé, il sera avisé par écrit et aura droit à un remboursement complet, sans pénalité.

8. EXEMPLES

Pour les exemples qui suivent, la date limite d'inscription des joueurs actifs est le 28 février (Groupe A), des anciens joueurs résidents ou non de Saint-Bruno est le 15 mars (Groupe B) et tous les nouveaux joueurs est le 31 mars (Groupe C). Ils font partie des 96 joueurs de la saison à venir.

- Julien est un joueur actif (Groupe A1). Il s'est inscrit et a payé en totalité le 15 février.
- Claude est un ancien joueur demeurant à St-Bruno (Groupe B1). Il s'est inscrit et a payé le 8 mars.
- Paul est un joueur actif (Groupe A1). Il s'est inscrit le 20 février mais a payé le 10 mars.
- Francis est un nouveau joueur demeurant à Saint-Bruno (Groupe C1). Il s'est inscrit et a payé en totalité le 25 février.
- Sylvain est un nouveau joueur ne demeurant pas à St-Bruno (Groupe C2). Il s'est inscrit et a payé le 15 janvier.

Dans les exemples qui précèdent, l'ordre d'acceptation des joueurs sera le suivant :

1. Julien, confirmé le 15 février
2. Claude, confirmé le 8 mars
3. Paul, confirmé le 10 mars
4. Francis, confirmé le 16 mars
5. Sylvain, confirmé le 16 mars

Révisé par le conseil d'administration le 21 novembre 2026
Effectif pour les inscriptions de 2027 et suivantes